

| | |
|--|--|
| Numéro dans le SI local : | 1651 |
| Référence GESUP : | 1651 |
| Corps : | Maître de conférences |
| Article : | 26-I-1 |
| Chaire : | Non |
| Section 1 : | 17-Philosophie |
| Section 2 : | |
| Section 3 : | |
| Profil : | Philosophie contemporaine |
| Job profile : | Contemporary Philosophy |
| Research fields EURAXESS : | Philosophy |
| Implantation du poste : | 0440984F - UNIVERSITE DE NANTES |
| Localisation : | Nantes |
| Code postal de la localisation : | |
| Etat du poste : | Vacant |
| Adresse d'envoi du dossier : | - - - - |
| Contact administratif : | LEBEUGLE EMILIE |
| N° de téléphone : | RESPONSABLE RECRUTEMENTS ENSEIGNANTS |
| N° de Fax : | 02 40 99 83 62 - |
| Email : | - drh.concours@univ-nantes.fr |
| Date de prise de fonction : | 01/09/2017 |
| Mots-clés : | |
| Profil enseignement : | |
| Composante ou UFR : | UFR Lettres et langages |
| Référence UFR : | |
| Profil recherche : | |
| Laboratoire 1 : | EA2163 (199613761E) - CENTRE ATLANTIQUE DE PHILOSOPHIE |
| Dossier Papier | NON |
| Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB) | NON |
| Dossier transmis par courrier électronique | OUI e-mail gestionnaire drh.concours@univ-nantes.fr |
| Application spécifique | NON URL application |

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

Université de Nantes
Campagne 2017 de recrutement des enseignants-chercheurs

Composante : UFR LETTRES ET LANGAGES

N° Section CNU : **17**, corps : **MCF**, n° local : **1651**, n° Galaxie : **4387**

Date de nomination : **1^{er} septembre 2017**

Article de publication : **26.I.1°**

Profil : **Philosophie contemporaine**

Profil enseignement :

Le poste concerne la philosophie contemporaine.

Le profil pédagogique du/de la futur/e enseignant/e doit être adapté aux exigences diverses de l'enseignement dans le cadre d'une Licence qui comporte une dimension de spécialisation progressive.

L'enseignant/e recruté/e aura vocation à prendre en charge certains cours de philosophie contemporaine et de philosophie générale figurant dans la maquette du premier cycle.

Une compétence en logique serait en outre appréciée pour des CM et TD en Licence.

L'enseignant/e recruté/e aura aussi pour tâche de participer aux 2 années de Master, au sein duquel il/elle contribuera à la mise en place de séminaires plus spécialisés, qui pourront relever de la philosophie analytique, de l'herméneutique, de l'esthétique, de l'éthique ou porter sur un thème librement défini.

Il/Elle participera également à la préparation des concours de l'enseignement (Agrégation, CAPES), qu'il s'agisse des épreuves sur programme, lorsque ce dernier concernera son domaine de spécialité, ou des épreuves de philosophie générale.

Profil recherche :

Le nouveau Maître de conférences sera membre du CAPHI à titre principal et ses travaux concernant la philosophie contemporaine s'inscriront dans l'un (au moins) des quatre axes de recherche de l'équipe (philosophie pratique et politique, métaphysique, histoire de la philosophie, esthétique). Les recherches du/de la candidat/e retenu/e devront pouvoir s'inscrire dans une dynamique collective, et cela au sein du laboratoire envisagé dans sa pleine dimension (site nantais, site rennais, site brestois).

La capacité du/de la candidat/e à inscrire ses recherches dans un horizon de dialogue entre la philosophie contemporaine dite « continentale » (d'inspiration largement germanique, mais aussi française) et la philosophie analytique (de tradition anglo-saxonne) serait grandement appréciée.

La participation à la vie et au développement de la revue en ligne du CAPHI, *Igitur*, revue argumentative et publiant des articles de philosophie contemporaine, sera attendue.

Laboratoire de recherche susceptible d'accueillir le nouvel arrivant :

Laboratoire : CAPHI Centre Atlantique de Philosophie

N° identifiant : EA 2163

Personnes à contacter :

| | Enseignement | Recherche |
|----------------------|--|---------------------------------|
| Nom | Antoine GRANDJEAN | Bruno GNASSOUNOU |
| Téléphone | 02 53 52 22 58 | 02 53 52 22 70 |
| Adresse électronique | Directeur.dpt.philosophie@univ-nantes.fr | Bruno.gnassounou@univ-nantes.fr |

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de l'Université de Nantes, rubrique [Travailler à l'Université](#)

Le dossier de candidature est à envoyer **avant le 30/03/2017, 16h00**, à l'adresse :
drh.concours@univ-nantes.fr

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Nantes University

2017 Teacher-researcher recruitment campaign

CAMPUS : DEPARTMENT OF HUMANITIES AND LANGUAGES

Section N° CNU : 17 , Body : MCF, local n° : 1651, Galaxy n°: 4387

Date of nomination : 1st September 2017

Publication Article : 26.I.1°

Profile : Contemporary Philosophy

Teaching Profile :

The position relates to contemporary philosophy.

The teaching profile of the future teacher must be adapted to the various demands of teaching in the framework of a Bachelor's which has for character a progressive specialisation.

The teacher recruited will take on certain contemporary philosophy courses and general philosophy courses that are in the undergraduate programme .

Skills in logic will be appreciated for the lectures and classes for the Bachelor's students.

The teacher who is recruited will also have to participate with both years of the Master's, within which they will contribute to the organisation of more specialised seminars, that could highlight analytical , hermeneutic ,esthetic or ethical philosophy or focus on a freely chosen topic.

They will likewise participate in the preparation of the competitive teaching examinations (Aggregation, CAPES), either for exam subjects which concern their own field of excellence , or more general philosophy examination questions .

Research Profile:

The new lecturer will have as their main title « member of the CAPHI » and their work on contemporary philosophy will adhere to one (at least) of the four axis of the team's research (practical and political philosophy , metaphysics, history of philosophy, esthetics). The selected applicant's research must be able to fall within the group dynamic, and that of the laboratory seen as a whole (Nantes site, Rennes site , Brest site).

The ability of the applicant to inscribe his research into the perspective of a dialogue between contemporary philosophy called « continental » (widely of Germanic inspiration, but also French) and analytical philosophy (an anglo-saxon tradition) would be greatly appreciated.

The participation in the life and development of the online CAPHI journal , *Igitur*, an argumentative journal and the publication of contemporary philosophy articles will be expected .

Research Laboratory likely to welcome the newcomer :

Laboratory : CAPHI Atlantic Centre of Philosophy

Identity N° : EA 2163

Contacts :

| | Teaching | Research |
|------------------|--|---------------------------------|
| Name | Antoine GRANDJEAN | Bruno GNASSOUNOU |
| Telephone number | 02 53 52 22 58 | 02 53 52 22 70 |
| Email | Directeur.dpt.philosophie@univ-nantes.fr | Bruno.gnassounou@univ-nantes.fr |

Further information about the recruitment campaign (calendar, composition of the selection committee, ...) is available on the l'Université de Nantes website , under [Travailler à l'Université](#)

The application file must be sent before the **30/03/2017, 16h00 (4 pm)** , to the following address : drh.concours@univ-nantes.fr

The interview will include a teaching situation role-play .

The arrangements will be specified on the applicant's invitation to the interview.

If you are invited for an interview, please note that it will be carried out in French.

Constitution du dossier de candidature - recrutement des enseignants-chercheurs

Textes réglementaires :

Arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités

Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

Le dossier de candidature est à envoyer uniquement par mél, sur **un seul fichier PDF**, avant le **30/03/2017, 16h00**. Au-delà de ce délai, tout dossier incomplet ou ne respectant pas le format imposé sera déclaré irrecevable.

Les services de la direction des ressources humaines accusent réception des dossiers via Galaxie (*rubrique « Etat du dossier »*). Il appartient au candidat de consulter régulièrement sur GALAXIE l'état d'avancement de son dossier.

IMPORTANT

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour transmettre le dossier de candidature pour que, en cas de dossier incomplet, les pièces manquantes puissent être réclamées aux candidats et transmises avant le 30 mars 2017 à 16h00.

Dispositions communes :

Les pièces sont à enregistrer sur **un fichier PDF unique**. Si possible, merci de nommer votre fichier selon la nomenclature suivante : N°Galaxie_NOM_PRENOM

Le dossier doit être composé des pièces mentionnées ci-dessous, classées si possible dans l'ordre indiqué et à l'exclusion de toute autre pièce (les lettres de recommandation ne sont donc pas admises).

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

1) Candidatures au titre du concours

Pour les postes de MCF, article 26.I.1° :

1° La déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée par le candidat ;

2° Une copie de la pièce d'identité avec photographie ;

3° Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé (*doctorat ou diplôme équivalent*) ;

4° Un curriculum vitae. Une attention particulière est demandée pour la rédaction du CV. Il s'agit d'une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles et réalisations, en précisant ceux qui seront adressés en cas de convocation à l'audition. Il est particulièrement demandé d'y faire figurer, le cas échéant, l'appartenance à un laboratoire (nom, numéro), les contrats obtenus, ainsi que la prise de responsabilités ;

5° Une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant.

2) Candidatures au titre de la mutation

La pièce demandée en 3° (copie du diplôme) n'est pas exigée.

Pièce complémentaire à fournir :

- Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de Maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie.

Rapprochement de conjoint :

Les maîtres de conférences séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 doivent fournir en complément :

- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;

- s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, une preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code des impôts et, le cas échéant, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse ;

- s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :

Les maîtres de conférences en situation de handicap et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir en complément :

- un document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

3) Candidatures au titre du détachement

Pièces complémentaires à fournir :

- Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- Les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'état ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu.

Rapprochement de conjoint :

Les pièces complémentaires à fournir sont identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'un rapprochement de conjoint (voir plus haut).

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :

Les pièces complémentaires à fournir sont identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'une situation de handicap (voir plus haut).

4) Candidatures au titre du recrutement étranger

Cette procédure concerne les candidats enseignants chercheurs exerçant dans un établissement d'enseignement supérieur appartenant à un état autre que la France.

Pièces complémentaires à fournir :

- Les documents attestant des fonctions d'enseignants-chercheurs et de leur niveau dans un pays autre que la France.
- Les diplômes universitaires, qualifications et titres équivalents